



Préavis municipal N° 2/2022 : Réfection du toit du Casino – Chapelle-sur-Moudon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le 14 mars 2022 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Nathalie Jaton, municipale.

La Commission a étudié préalablement le préavis municipal 2/2022, et entendu les explications détaillées des 2 municipaux.

Nous tenons à relever les éléments suivants :

- Après constatation de fuites d'eau au niveau des panneaux d'isolation cette réfection est nécessaire et urgente.
- Ce bâtiment contribue à la vie sociale de la Commune et rapporte des loyers.
- Ces dépenses ont été prévues dans les travaux urgents de cette législature.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis no2/2022 / Réfection du toit du Casino

Lieu et date

Thierrens, 28 mars 2022

Kevin Forestier

Marin Freymond

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Christine Dubrit (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**